

# La Cité

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

JUIN 2018 // VOL\_01 // 01

ACTUALITÉS  
MUNICIPALES  
02

CHANTIERS  
ROUTIERS  
06

RAPPELS  
DE SAISON  
04

SÉCURITÉ  
PUBLIQUE  
08



## Saint-Jérôme rugit avec force et fierté

Comme vous pouvez le constater, c'est un bulletin municipal entièrement renouvelé que vous tenez entre les mains. Ce processus artistique s'inscrit dans une démarche considérable en ce qui a trait à la modernisation de l'image de la Ville de Saint-Jérôme. Le lion actuel existe depuis maintenant plus de 15 ans. Depuis, vous en conviendrez, notre ville a subi une revitalisation des plus époustouflantes et continue, jour après jour, en ce sens. À la lumière de cette transformation, il semblait évident de revigorer nos couleurs dans un esprit de continuité. Cette actualisation de l'image de marque est signe d'une vitalité retrouvée. Le lion redessiné incarne des valeurs telles que la transparence, la force et la fierté. Avec cette nouvelle tête, notre ville est prête, plus que jamais, à affronter les défis à venir!

## Un été de possibilités

Cet été, Saint-Jérôme sera l'endroit par excellence où profiter de la saison estivale. Les préférences de chacune et de chacun seront comblées, puisque la programmation rassemblera à la fois plusieurs artistes de renom et d'innombrables découvertes. Je vous invite à devenir de fiers ambassadeurs de Saint-Jérôme en participant en grand nombre aux activités déployées pour vous. Que ce soit en famille ou entre amis, venez célébrer l'été de possibilités!

**Stéphane Maher**  
Maire de Saint-Jérôme

## Le Service de police restera 100 % jérômien

Le maire de Saint-Jérôme tient à rassurer la population quant aux rumeurs persistantes concernant le Service de police. Stéphane Maher explique clairement qu'il n'est pas question de remplacer les policiers municipaux par la Sûreté du Québec. Le maire se dit fier et extrêmement satisfait du service intègre et professionnel qu'offrent les policiers aux citoyennes et aux citoyens. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour rappeler qu'il est grand temps de se pencher sérieusement sur la situation du financement inéquitable touchant le corps policier jérômien, privant ainsi la Ville de plusieurs millions de dollars par an. Le maire indique qu'il continuera à défendre la capacité de payer des contribuables dans ce dossier majeur jusqu'au jour où une solution juste et durable sera proposée puis adoptée par Québec.

## La campagne SEXTO à nouveau récompensée

Dans le cadre du mérite Ovation municipale, récompensant les municipalités qui ont su innover de façon à répondre aux besoins de leur communauté, la Ville de Saint-Jérôme a remporté le prix coup de cœur du jury pour le projet SEXTO. Plus qu'une campagne de sensibilisation, SEXTO est également une trousse d'intervention permettant de limiter les effets de l'autoexploitation juvénile.

En partenariat avec les différents acteurs du milieu judiciaire et scolaire, le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme souhaite implanter le projet à la grandeur du Québec.

## La MRC déménage à la Maison Prévost

La MRC de La Rivière-du-Nord a acquis la Maison Prévost aussi surnommée « La Maison Blanche », érigée au coin des rues Parent et Labelle depuis 1891. Principal artisan de cette belle transaction, Saint-Jérôme est fier de savoir que ce « théâtre de l'histoire d'ici » continuera à contribuer au développement de notre région. De concert avec la MRC, l'acquisition de l'Hôtel de région et la sauvegarde de la Maison Prévost sont des exemples parfaits du plan stratégique de la Ville, de sa bonne gouvernance des fonds publics et de sa sensibilité à préserver le patrimoine jérômien.



# Ville de SAINT-JÉRÔME

## CITÉ DE POSSIBILITÉS



### Saint-Jérôme modernise son image

L'histoire d'une ville est marquée d'étapes significatives et d'images fortes qui en établissent les fondements. Parmi celles-ci, l'adoption du lion comme armoiries de la Ville. Les armoiries et le logo ont mis en valeur un lion d'or jusqu'en 1997, où un nouveau symbole a été adopté. En 2002, le lion est redevenu l'emblème municipal.

Il est né d'une légende entourant saint Jérôme, patron de la ville, né à Stridon vers les années 340 et mort à Bethléem en 420. Selon cette légende, saint Jérôme aurait pris un lion comme compagnon de route après lui avoir retiré une épine de la patte. Docteur de l'église chrétienne, saint Jérôme est considéré comme le patron des traducteurs. Le lion inspire depuis des millénaires des valeurs de courage et de force, mais représente aussi la justice et la connaissance.

En plus du remodelage du logo, quatre nouvelles sous-marques inspirées du Quartier des Arts et du Savoir, seront utilisées pour incarner un volet précis de la vie des Jérômiennes et des Jérômiens.

Les éléments et l'essence graphique de la nouvelle image du lion se veulent moins aériens, moins fragiles, construits avec des lignes plus franches et des courbes épurées. Les traits simplifiés suggèrent la transparence et l'accessibilité aux services municipaux. Le rouge clair remplace le rouge bordeaux, signe d'une vitalité renouvelée.

La Cité de possibilités deviendra le slogan municipal, et l'axe de communication principal pour illustrer le mouvement de modernité et de progrès de la ville. Cette actualisation de l'identité visuelle s'inscrit dans une suite logique du plan stratégique *Destination 2020*. Elle vise à affirmer l'évolution de Saint-Jérôme, une ville résolument tournée vers l'avenir, mais qui respecte son passé et ses racines.

L'intégration de la nouvelle image de la ville s'échelonnera sur plusieurs années à mesure que de nouveaux outils de communication seront créés ou que des supports visuels existants devront être remplacés. Aucune somme supplémentaire ne sera requise pour l'implantation du nouveau logo.

### Une biblio mobile entièrement rechargeable

La Ville de Saint-Jérôme a annoncé qu'elle souhaite acquérir le premier minibus modèle M de la Compagnie Électrique Lion afin d'en faire une biblio mobile entièrement rechargeable. Populaire en Europe, ce concept permet un accès sans précédent à la lecture, et ce, partout sur le territoire. Le minibus fera le tour des résidences pour personnes âgées, des festivals et événements afin d'aller à la rencontre d'un maximum de Jérômiennes et de Jérômiens. Ce minibus développé ici permettra d'enrichir la programmation de loisir tout en participant à l'effort de réduction des gaz à effet de serre. La Ville devrait prendre possession du minibus en hiver prochain, alors qu'un premier prototype sera assemblé.





## Rinçage d'aqueduc

Chaque année, la Ville de Saint-Jérôme, dans le cadre de son programme d'entretien du réseau d'aqueduc, procède au rinçage des conduites sur l'ensemble du territoire. Cette opération commence en juin et se poursuit généralement jusqu'au début d'octobre. Les opérations de rinçage seront suspendues cette année durant la période de canicule, soit entre le 28 juillet et le 26 août, conformément avec le plan d'économie d'eau potable de la ville.

En tout, plus de 350 km de tuyaux sont nettoyés chaque année. L'opération permet principalement d'enlever le calcaire dans les conduites d'aqueduc afin d'assurer la pureté de l'eau potable.

Notez que suite à ces opérations dans votre secteur, votre eau pourrait avoir une coloration jaunâtre ou brunâtre selon la densité du calcaire en suspension. Cet inconvénient est cependant passager.

## Piscine et spa

Saviez-vous que l'installation d'une piscine et d'un spa est assujettie à une réglementation provinciale et municipale afin de réduire les risques de noyade, et ce, en protégeant plus efficacement son accessibilité par l'installation d'une clôture ou encore d'une portière de sécurité à verrouillage automatique?

À Saint-Jérôme, il est aussi important de savoir qu'un permis est requis pour l'installation :

- d'une piscine creusée ou semi-creusée;
- d'une piscine hors terre ou démontable;
- d'un spa de plus de 2 000 litres.

Renseignez-vous auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable afin de vous assurer que votre aménagement respecte les normes d'implantation.

## Arrosage et utilisation de l'eau potable

L'utilisation de l'eau potable est assujettie à certaines règles sur le territoire de Saint-Jérôme. En effet, il est important de savoir que l'arrosage est permis seulement du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

### Systèmes mécaniques (boyaux d'arrosage)

L'arrosage est permis entre 20 h et 22 h :

**Adresses paires :** jours pairs

**Adresses impaires :** jours impairs

### Gicleurs automatiques programmables

L'arrosage est permis entre 3 h et 5 h :

**Adresses paires :** mardi, jeudi et samedi

**Adresses impaires :** mercredi, vendredi et dimanche

Notez qu'il est interdit, en tout temps, d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les stationnements, allées ou trottoirs.

Voici quelques précautions élémentaires qui vous permettront d'éviter les désagréments éventuels :

- **Ne pas couper l'arrivée d'eau;**
- **Toujours vérifier la transparence de l'eau avant de l'utiliser;**
- **Faire couler l'eau au moins 15 minutes ou jusqu'à ce qu'elle soit claire avant de la consommer ou de l'utiliser pour le lavage.**

Le calendrier de rinçage est disponible au vsj.ca et mis à jour régulièrement.



### Coupe d'arbre

Vous prévoyez faire des travaux d'élagage? Vous songez à planter ou à abattre un arbre sur votre terrain? Avant de vous lancer, renseignez-vous afin de connaître la réglementation en vigueur et vous procurer les permis nécessaires.

### Collecte des branches

À la suite d'un émondage ou d'un entretien annuel, il est possible de faire ramasser vos branches. Le service est offert sur appel, et ce, jusqu'en novembre prochain. Les citoyens doivent contacter la Centrale du citoyen au 450 569-5000 afin de s'inscrire sur la liste, et ce, avant la date limite d'inscription. Une cueillette mensuelle d'une période de 30 minutes maximum par adresse civique est allouée gratuitement. Tout excédant de 30 minutes est facturé au tarif de 50 \$ la demi-heure supplémentaire payable à l'avance au Service des travaux publics (495, rue Filion).

### Permis de construction

Vous construisez? Vous rénovez? Être en règle est votre responsabilité. Quand vous demandez un permis de rénovation ou de construction, vous avez la responsabilité d'assurer la conformité de votre projet avec :

- les règlements d'urbanisme;
- le Code de construction du Québec;
- le Code national de prévention des incendies.

Vous devez aussi exiger que les concepteurs de plans, les constructeurs, les entrepreneurs et tous les autres professionnels exécutent les travaux en conformité avec tous les règlements et selon les règles de l'art.

Posez le bon geste en vous adressant au Service de l'urbanisme et du développement durable avant d'entreprendre des travaux.



### Marché public

Accessible par la place de la Gare, la rue Melançon et par le parc linéaire, le marché public est ouvert jusqu'au 30 novembre prochain.

Horaire :

**Mardi de 6 h à 17 h**

**Vendredi de 6 h à 21 h**

**Samedi de 6 h à 16 h**

En plein centre-ville, à deux pas de la place de la Gare, le marché public de Saint-Jérôme est le lieu de rendez-vous des producteurs maraîchers de la région et de l'extérieur. Lieu fort animé et sympathique, les consommateurs y trouvent des fruits et légumes frais ainsi que des plantes, fleurs, fines herbes, produits de l'érabler, pain, et pâtisseries.



# Du neuf à Saint-Jérôme

L'année 2018 marquera la poursuite de la revitalisation des rues, des parcs et des infrastructures municipales. Parmi les projets qui se mettront en branle ou qui seront complétés, certains grands chantiers retiennent l'attention.

## Réfection des rues Laviolette, Huot, Bastien et Place Raymond

Cet imposant projet de mise à niveau des infrastructures souterraines a débuté avec l'excavation de la rue Laviolette, entre les rues Huot et Bastien. L'ensemble du système d'aqueduc et d'égout vieux de 70 ans sera remplacé. Par la suite, les travaux se concentreront sur l'aménagement de la voie publique avec le remplacement de l'éclairage, la construction de nouveaux trottoirs et le repavage de la chaussée.

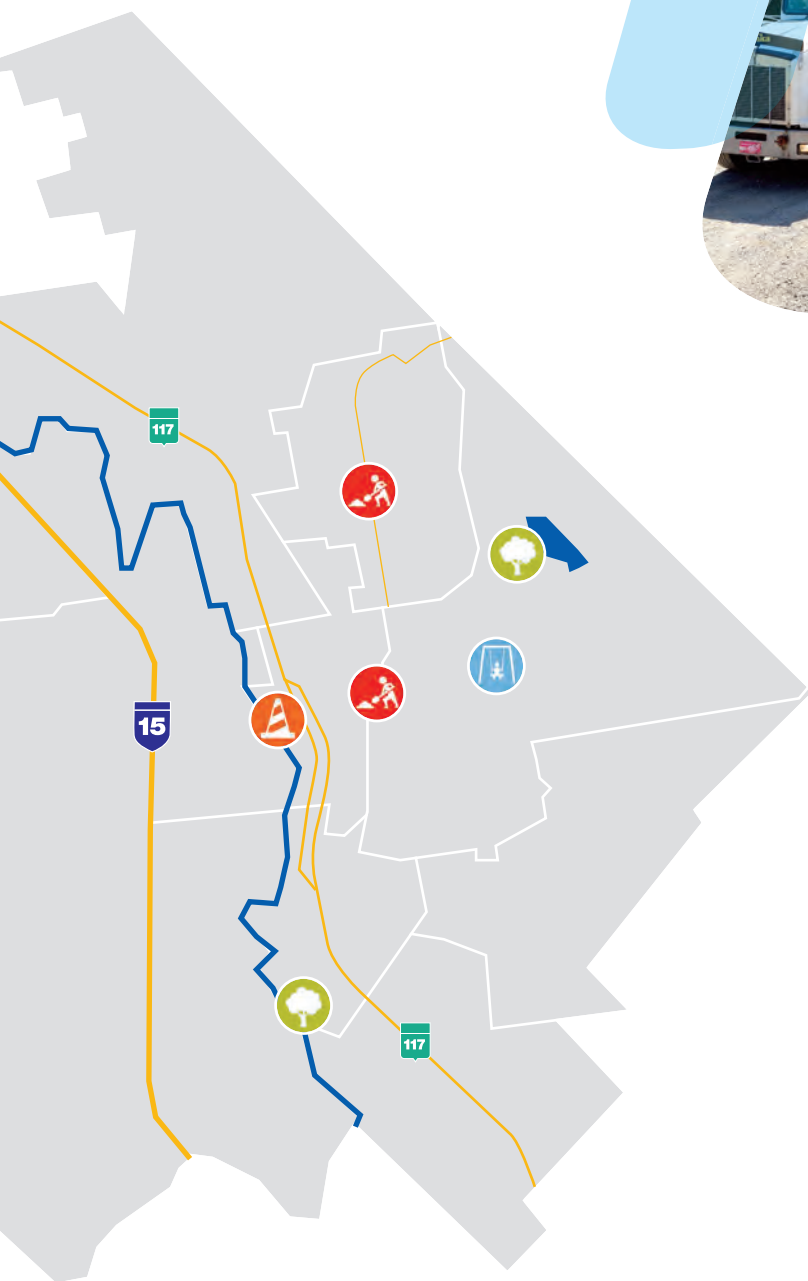


## Quartier des sports

L'aménagement de l'aire de jeux d'eau du parc Multisports tire à sa fin. Dès le mois de juillet, les enfants pourront profiter de modules d'amusement disposés sur une surface de caoutchouc de 1533 mètres carrés. Ces travaux marqueront la fin d'une nouvelle phase dans la mise en œuvre du Quartier des sports qui se poursuivra au cours de la prochaine année avec, notamment, la construction d'une patinoire réfrigérée.

## Barrage du lac Jérôme

Après des mois d'études et de préparation, ce défi d'ingénierie débutera à la fin de l'été avec la construction d'un déversoir en béton au-dessus duquel sera aménagée une passerelle pour les piétons. Par la suite c'est le barrage lui-même, bâti il y a 54 ans qui sera reconstruit selon les normes d'aujourd'hui. Le projet doit être terminé avant l'hiver.



## Travaux de pavage

Les travaux de pavage sont communs durant la belle saison et l'été 2018 verra son lot de travaux à exécuter. Parmi ceux-là, quelques longs tronçons de rues, plus achalandés que d'autres, méritent d'être mentionnés : la rue Melançon (entre les rues Bélanger et Filion), la montée Sainte-Thérèse (entre le boulevard Rolland-Goddard et la rue du Hameau) ainsi que la rue Schulz (entre la 112<sup>e</sup> avenue et la rue Marie-Claire) seront refaites.

## Nouveau Parc-nature des Cascades

Une somme de 250 000 \$ sera investie dans le réseau des parcs de la Ville afin de les améliorer. De cette somme, 50 000 \$ seront réservés à la création d'un nouveau Parc-nature qui sera situé sur la rive ouest de la rivière du Nord en amont du pont des Cascades.



## La campagne SEXTO : 3, 2, 1... Silence on tourne!

La Ville de Saint-Jérôme a procédé au tournage d'une vidéo de sensibilisation dans le cadre de la campagne SEXTO, maintes fois primée. Tournée avec 32 jeunes de l'école secondaire Saint-Stanislas de Saint-Jérôme, cette vidéo s'ajoutera à la trousse d'intervention actuellement utilisée par le Service de police.

Ce projet a le potentiel d'être diffusé à l'échelle du Québec, puisque la méthode d'intervention développée par les policiers de Saint-Jérôme, en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales des Laurentides, pourrait être reprise par l'ensemble des corps policiers de la province. La vidéo sera lancée prochainement lors d'une soirée officielle en compagnie notamment des jeunes acteurs.

## Feux d'ambiance : faites preuve de prudence

À Saint-Jérôme, il est permis d'allumer un feu d'ambiance dans une cour privée, à condition que l'installation respecte certains critères quant à sa fabrication et son emplacement sur le terrain :

- L'installation doit être située à 3 m des lignes de propriété et à 7,6 m de tout immeuble dans le cas d'une cour privée résidentielle et à 4,5 m de tous véhicules ou équipements récréatifs;
- L'installation doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée en métal, être dotée d'une cheminée de 450 mm et pourvue d'un pare-étincelles.

## Foyers d'incendie

Les pompiers ont dû intervenir à plusieurs reprises ce printemps pour combattre des foyers d'incendie allumés par des citoyens négligents qui, après avoir effectué le nettoyage de leur propriété, brûlent branches, broussailles, herbes sèches ou autre débris pour s'en débarrasser. **Il est important de vous rappeler que le règlement sur la sécurité incendie interdit de tels feux en plein air, et ce, pour des questions de sécurité et de bien-être des citoyens.**

Savez-vous que si votre négligence nécessite l'intervention du Service de la sécurité incendie, vous devrez en assumer les coûts et vous serez passible d'amendes variant entre 100 \$ et 1000 \$.

## C'est la saison des BBQ!

L'été est enfin arrivé! Et comme il ne dure que quelques mois, nous voulons tous en profiter au maximum ! Voici quelques consignes quant à l'utilisation des barbecues afin que votre été se déroule en toute sécurité :

- **Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur;**
- **Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur;**
- **Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois;**
- **Surveiller en permanence un barbecue en fonction;**
- **Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bonbonne;**
- **Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter toute infiltration de gaz dans la maison.**

## Que faire si le barbecue prend feu?

- Fermer le robinet de la bonbonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1

*Bon été et soyez prudents!*

## Mieux recycler au quotidien

Saviez-vous que 100 % des matières recyclables acceptées dans le bac bleu sont triées et acheminées vers des entreprises spécialisées qui leur donnent une deuxième vie? Les seules matières rejetées sont celles non acceptées dans le bac. Découvrez des trucs simples à mettre en pratique dans votre quotidien.

### 5 trucs faciles

#### 1. Aucun styromousse ou pellicule de plastique dans le bac bleu

Le tri et le recyclage de ces matières posent encore de grands défis. Utilisez des sacs ou des contenants réutilisables.

#### 2. Pas besoin de laver, simplement rincer

Videz le contenant et rincez-le grossièrement afin d'éliminer les odeurs et faciliter le travail au centre de tri.

#### 3. Séparez les matières et déposez-les pêle-mêle dans le bac

Démantelez les boîtes de biscuits et retirez les journaux du Publi-Sac.

#### 4. Laissez les étiquettes et les bouchons

Nul besoin de gratter les étiquettes ou d'enlever les bouchons.

#### 5. Installez un contenant pour le recyclage dans la maison

Placez des contenants appropriés aux endroits stratégiques de votre maison. Une fois plein, transvidez-les dans le bac bleu.

## Mettre dans le bac bleu... ou pas?

**Chaudrons de métal/grille-pain : NON**, apportez-les à l'écocentre.

**Canettes en aérosol sous pression : NON**, apportez-les à l'écocentre.

**Bâches, longues cordes, fils électriques ou boyaux : NON**, si ces articles sont en bon état, apportez-les à l'écocentre. Dans le cas contraire, leur destination est malheureusement l'enfouissement.

**Emballages de barres tendres ou de croustilles : NON**, ce type d'emballage est impossible à recycler, car il est composé d'un film plastique. Jetez-les aux ordures.

**Vêtements : NON**, pensez au suivant et donnez-les à un centre de dons.

**Petits objets - bouchons de bière, attaches à pain, vis et clous : NON**, les équipements des centres de tri ne sont pas en mesure de recycler ces petits objets.

**Verres de carton à café : OUI**, mais son couvercle (plastique #6) ne se recycle pas et doit être mis aux ordures.

**Pots et bouteilles de verre : OUI!**

**Papier ou assiettes d'aluminium : OUI**, rincez l'assiette et formez une boule avec le papier d'aluminium.

## Collecte des matières organiques

Fort de l'appui de la population, le maire Stéphane Maher a annoncé, en avril dernier, son intention d'implanter la collecte des matières organiques à compter de septembre 2019.

### Pourquoi pas maintenant?

Les contrats de collectes des ordures et du recyclage venant à échéance en août 2019, la Ville souhaite profiter de l'occasion pour y apporter des modifications, bonifier son offre de services aux citoyens et élaborer un plan directeur global de gestion des matières résiduelles.

Le projet étant à l'étude depuis plusieurs mois déjà, la Ville a mandaté une firme de sondage afin de réaliser une étude sur la perception des citoyennes et des citoyens quant à l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire. « Les résultats du sondage sont éloquentes et nous confirment que les citoyennes et les citoyens sont prêts à ce changement. Quelque 78 % de la population s'est même engagée à participer à la nouvelle collecte qui vise à trier et valoriser les résidus de table et les résidus verts », a expliqué Mylène Laframboise, conseillère municipale du district 2, mandataire des dossiers environnementaux.

Cette démarche, qui s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique *Destination 2020* de la Ville de Saint-Jérôme, vise à mettre en œuvre des pratiques concrètes en matière de gestion environnementale afin de faire de Saint-Jérôme une ville zéro déchet.



# L'été, ça se passe dehors



## Piscines municipales extérieures

### Accès gratuit

En cas de pluie, notez que les piscines seront fermées.

#### Parc de la Durantaye

##### Piscine avec glissade

(intersection des rues Castonguay et Laviolette)

Ouverture les 16 et 17 juin

puis tous les jours, du 23 juin au 19 août

12 h à 20 h

#### Parc Jean-Baptiste-Rolland

##### Piscine avec tremplin

(245, rue Saint-Faustin)

Du 23 juin au 19 août

10 h à 18 h

## Jeux d'eau extérieurs

### Accès gratuit

Tous les jours, de la mi-juin à septembre

9 h à 21 h

**Parc Saint-Pierre** (boulevard Bourassa)

**Parc Bouvrette** (280, 29<sup>e</sup> Avenue)

**Parc Schulz** (2052, rue Schulz)



## Terrains de tennis

Vous aimez jouer au tennis? Plusieurs terrains sont mis gratuitement à votre disposition sur le territoire de la ville de Saint-Jérôme. Notez que la pratique du tennis libre requiert une preuve de résidence.

**Parc Cap-Jeunesse** (600, 35<sup>e</sup> Avenue)

6 terrains

**Parc de la Source** (450, boulevard de La Salette)

4 terrains

**Parc du Domaine**

(angle des rues Madeleine et René-Gascon)

4 terrains

**Parc du Lac Claude**

(angle des rues de la Canardière et Maisonneuve)

3 terrains

**Parc Saint-Georges**

(2105, rue Saint-Georges)

3 terrains

**Tennis Lupien-Picher**

(angle des rues Castonguay et Laviolette)

4 terrains

## Bibliothèques

### Le Club des aventuriers du livre

Cet été, le Club des aventuriers t'amène au camping! Au camping des aventuriers, les campeurs avertis de 6 à 12 ans trouveront des livres, des histoires, des activités et peut-être même... des guimauves grillées!

De plus, les mardis 3, 17 et 31 juillet, en soirée, les aventuriers du livre pourront assister à des animations réservées uniquement aux membres du Club!

**Inscriptions et informations:  
dès le 2 juin.**





## L'été, c'est fait pour bouger!

Profitez d'un forfait estival vous donnant droit à un accès illimité à tous les cours du Quartier 50 + pour 40 \$.

**Inscriptions jusqu'au 12 juin | Session : 12 juin au 5 juillet**

COURS	DURÉE	MARDI	MERCREDI	JEUDI
<b>Abdos-fesses-cuisses</b>	60		8 h 45	
<b>Cardio débutant</b>	60	11 h 15	10 h	10 h et 11 h 15
<b>Cardio intermédiaire</b>	60	10 h		11 h 15
<b>Cardio avancé</b>	60	8 h 45		8 h 45
<b>Entraînement circuit</b>	60		11 h 15	
<b>Étirements</b>	60	8 h 45		8 h 45
<b>Pilates</b>	60			11 h 15
<b>Réveil-matin</b>	60			10 h
<b>Spinal</b>	60	13 h		
<b>Tonus &amp; souplesse</b>	60	10 h	10 h	
<b>Yoga débutant</b>	75			10 h
<b>Yoga intermédiaire</b>	75	10 h	10 h	
<b>Zumba</b>	60		11 h 15	

### Pétanque estivale

Arrivez avant 12 h 55 pour la formation des équipes par tirage au sort.

Début de la partie : 13 h. Retardataires non acceptés.

**Horaire** : lundi au vendredi, 13 h à 16 h

**Coût** : 2,50 \$

### Shuffleboard estival

Inscription non requise. Groupe de 20 participants.

Premier arrivé, premier servi !

**Horaire** : mardi, mercredi, vendredi 13 h à 15 h 30 et mercredi, 9 h 30 à 12 h \*sauf en juin

**Coût** : 2,50 \$

**Local** : salle de shuffleboard

### Heures d'ouverture du Quartier 50 +

**12 juin au 7 septembre**

**Lundi au vendredi : 8 h 15 à 16 h 30**

Notez que l'établissement sera fermé du 14 juillet au 5 août.



## Prochaines séances du conseil municipal

Les assemblées du conseil municipal sont publiques et tout citoyen a le droit d'y assister et d'y prendre la parole. Les assemblées ont lieu généralement le troisième mardi du mois, à 19 h, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare. L'ordre du jour est disponible le soir même.

**19 juin**  
**10 juillet**  
**28 août**



JUIN 2018 // VOL\_01 // 01

Publié par le Service des communications de la Ville de Saint-Jérôme

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2018  
Bibliothèque et archives nationales du Québec  
Conception et montage : Robert Devost Graphiste Inc.  
Impression : L'Empreinte

## Horaire des bibliothèques

### Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

450, boulevard de La Salette - Tél. : 450 432-1226

Dimanche.....	12 h à 16 h
Lundi.....	fermée
Mardi au vendredi.....	12 h à 20 h
Samedi.....	9 h à 17 h

### Bibliothèque Charles-E. Garneau

500, boulevard des Laurentides - Tél. : 450 431-1388

Dimanche et lundi.....	fermée
Mardi et mercredi.....	10 h à 17 h
Jeudi et vendredi.....	13 h à 20 h
Samedi.....	10 h à 16 h

### Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher

101, place du Curé-Labelle - Tél. : 450 432-0569

Dimanche.....	12 h à 16 h
Lundi au vendredi.....	12 h à 20 h
Samedi.....	9 h à 17 h

## Répertoire téléphonique

### URGENCE

Ambulances, pompiers, police.....911

### POLICE

Demandes d'intervention.....450 432-1111

### SÉCURITÉ INCENDIE

.....450 436-3558

### TRANSPORT COLLECTIF

Train.....514 287-TRAM  
1 888 702-TRAM

RTM Laurentides.....450 433-7873

Transport adapté.....450 433-4000

Gare intermodale.....450 436-1711

### COUR MUNICIPALE

Ligne directe.....450 432-0585

### SERVICES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....450 438-3251

TOUS LES AUTRES SERVICES.....450 436-1511

ÉCOCENTRE.....450 569-0451

## Pour nous joindre :



[vsj.ca](http://vsj.ca)



Centrale du citoyen  
450 569-5000



10, rue Saint-Joseph  
bureau 101  
Saint-Jérôme

Suivez-nous :

